

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP BEAUNE
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094
21203 BEAUNE CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 14 37 831 444 084
Référence de l'avis : 25 21 4339454 14

Numéro de propriétaire : 716 G00057 M

Département d'imposition : 210
COTE D'OR

Commune d'imposition : 716
VOUGEOT

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2025
Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 21051

GROS COLETTE
6 RUE DES GRANDS CRUS
21700 VOSNE ROMANEE

Reste à payer celui ci.

Somme à payer

284,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2025, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 *.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

FLASHCODE


Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette. Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.




Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
horaires de votre centre des finances publiques sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

- **pour le paiement de votre impôt :**
SIP BEAUNE
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094
21203 BEAUNE CEDEX
Tél : 03 45 42 19 22
- **pour le montant de votre impôt :**
SDIF DIJON
SECT. FONC
25 RUE DE LA BOUDRONNEE
21047 DIJON CEDEX
Tél : 03 80 28 65 65

* (service gratuit + coût de l'appel)

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant prévue par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBSLRT	USUFRUITIER	GROS COLETTE MARIE THERESE

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2024	%	%	%	%	%	%		
	Taux 2025	%	%	%	%	%	%		
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2024									
Cotisation 2025									
Variation		%	%	%	%	%	%		

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2024	17,56 %	%	2,22 %	37,47 %	%	7,09 %	0,205 %		
	Taux 2025	17,82 %	%	2,28 %	37,47 %	%	7,35 %	0,305 %		
	Bases terres non agricoles									
	Bases terres agricoles		881		881			1258	881	
	Cotisation 2024		174		22			88	2	
	Cotisation 2025		157		20			92	3	272
	Variation		-9,77 %	%	-9,09 %	%	%	+4,55 %	+50,00 %	
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État							Droit proportionnel :		
	Base collectivité							Droit fixe :		

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 54542 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. La base communale des terres agricoles exonérée est de 377 €.

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	12
Dégrevement Habitation principale	
Dégrevement JA État	
Dégrevement JA Collectivité	
Montant de votre impôt	284

Références administratives : 210 01 111 051 716 716 S C

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026. Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques » la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Arcy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer ces droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante: donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.